

Point de vue

Syndicalistes calédoniens condamnés : nous sommes solidaires

lundi 6 juillet 2009, par [BESANCENOT Olivier](#), [BOVÉ José](#), [COUPE Annick](#), [JOUBIER Jean-Michel](#) (Date de rédaction antérieure : 6 juillet 2009).

Prononcées le 29 juin à Nouméa contre vingt-huit membres du syndicat indépendantiste kanak USTKE, les condamnations suivantes marquent la dérive de la justice française dans cette colonie des antipodes : six peines de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience contre le président du syndicat Gérard Jodar (un an) et cinq autres militants ; trois peines de prison ferme sans mandat de dépôt ; dix-huit condamnations à de la prison avec sursis et une peine de 50 jours-amendes. L'incarcération immédiate alors que les condamnés ont interjeté appel du jugement est rare en France, surtout quand les prévenus se présentent libres au tribunal et qu'ils fournissent toutes les garanties de représentation.

Jeudi 28 mai à l'aube, des militants de l'USTKE avaient organisé devant l'aérodrome de Nouméa un rassemblement pacifique en soutien aux employés de la société Air Calédonie, à une heure où aucun vol n'était programmé. Les « forces de l'ordre » ont chargé à 7 heures. Face à un déluge de grenades lacrymogènes, une partie des manifestants s'est repliée sur le tarmac et quelques-uns se sont réfugiés dans un avion pour se protéger.

Les peines ont été prononcées pour « *entrave à la circulation d'un aéronef* » alors que c'est l'intervention des gardes mobiles et du groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) qui a poussé les syndicalistes sur le tarmac et désorganisé le trafic dans les heures qui ont suivi. Ce qui a été jugé, ce ne sont pas les incidents qui se sont produits à l'occasion du rassemblement syndical, mais le syndicat lui-même. L'USTKE gêne par sa capacité à mobiliser sur l'ensemble du territoire, tant sur la Grande Terre que sur les îles, dans tous les secteurs de l'économie et de la fonction publique.

INDÉPENDANCE DE LA KANAKY

Il gêne car il travaille dans le respect du peuple kanak, de ses traditions et de la coutume. Il gêne parce qu'il entretient des relations étroites avec les syndicats de travailleurs des pays du Pacifique sud ayant ou non accédé à l'indépendance, ainsi qu'avec la CGT en France. Le syndicat gêne parce qu'il a su fédérer largement au-delà de la sphère de la population kanak, parce qu'il est devenu un syndicat pluriethnique rassemblant femmes et hommes kanak, wallisiens et futuniens, tahitiens, vietnamiens, indonésiens, européens. Il gêne surtout parce que, depuis sa création, il revendique l'indépendance de la Kanaky, indépendance où chacun trouverait sa place.

Le syndicat gêne enfin car il a « impulsé » la création d'un parti politique, le Parti travailliste, dont les résultats aux dernières élections provinciales font craindre un regain de la revendication indépendantiste à la veille de la période du référendum qui doit déterminer l'avenir du territoire. Pour parvenir à affaiblir ce syndicat - et atteindre par ricochet le Parti travailliste naissant - il était nécessaire d'affaiblir et d'isoler l'USTKE en la criminalisant. C'est le but recherché par les manipulations policières et politiques qui ont présidé à ce procès.

En agissant de la sorte, les autorités prennent la responsabilité de créer les conditions d'une nouvelle période de troubles. Nous ne tolérerions pas que le secrétaire général et des militants d'une des grandes confédérations métropolitaines se trouvent soumis à pareil traitement. Ce qui serait inadmissible en France l'est aussi dans les pays et territoires d'outre-mer ! C'est pourquoi nous appelons au développement de la solidarité avec les syndicalistes emprisonnés et à la participation à toutes les initiatives pour dénoncer ce jugement. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec tous les militants de l'USTKE.

Olivier Besancenot, porte-parole du Nouveau Parti anticapitaliste NPA ; **José Bové**, député européen Europe Ecologie ; **Annick Coupé**, secrétaire générale Union syndicale Solidaires ; **Jean-Michel Joubier**, responsable des relations internationales CGT.

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 07.07.09. LE MONDE | 06.07.09 | 14h34.